

# RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE LÉVIS

présenté par le maire, monsieur Gilles Lehouillier Mesdames, Messieurs les membres du conseil,

Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration concernant la situation financière de la Ville de Lévis est présentée conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce rapport doit être déposé au moins quatre semaines avant l'adoption du budget par le conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédent, celui de l'année en cours et celui relatif à l'année à venir.

Afin de satisfaire à cette obligation, je vous entretiendrai des éléments suivants :

- le rapport financier 2015, le rapport de l'auditeur indépendant et celui du vérificateur général;
- les indications préliminaires quant aux états financiers 2016;
- le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;
- les orientations générales du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;
- les orientations générales du budget 2017.

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dépose à l'annexe A le détail des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou supramunicipal.

Enfin, toujours en vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose en annexe les deux listes suivantes :

- annexe B: liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis mon dernier rapport sur la situation financière de la Ville;
- annexe C: liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### **LE RAPPORT FINANCIER 2015**

Le rapport financier 2015, préparé par le trésorier de la Ville, a été déposé au conseil de ville le 9 mai 2016. Celui-ci était accompagné de deux rapports sans réserve de l'auditeur indépendant (Mallette) et du vérificateur général (M. Yves Denis). Ainsi, les états financiers consolidés donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Lévis au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

# A) Les résultats et les excédents de fonctionnement

Les opérations municipales de 2015 se sont soldées par un excédent de fonctionnement de 11,8 M\$, composé de revenus nets additionnels de 3,3 M\$ et de dépenses nettes moindres de 8,5 M\$. Cet excédent de 11,8 M\$ représentait 5 % du budget global de 237,9 M\$.

Au 31 décembre 2015, l'excédent de fonctionnement <u>affecté</u> s'élevait à 6,2 M\$ et l'excédent de fonctionnement <u>non affecté</u> totalisait 15,9 M\$ pour un total de 22,1 M\$. De cet excédent de fonctionnement <u>non affecté</u> de 15,9 M\$, un montant de 9,3 M\$ a été utilisé au cours de 2016 laissant un solde inutilisé à ce jour de 6,6 M\$.

L'utilisation du montant de 9,3 M\$ se détaille comme suit :

•	Paiement comptant d'immobilisations	5,7 M\$
•	Renflouement de diverses réserves financières	3,4 M\$
•	Dépenses non récurrentes	0,2 M\$

# B) L'endettement

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2015 se chiffrait à 386 M\$, en hausse de 19 M\$ par rapport à la même date l'an passé. Toutefois, il importe de mettre ce montant en relief avec nos actifs :

		Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014	Variation
•	Valeur nette de nos immobilisations	942 M\$	905 M\$	37 M\$
•	Endettement total net à long terme	386 M\$	367 M\$	19 M\$
•	Valeur nette	556 M\$	538 M\$	18 M\$

La politique de gestion de la dette stipule que la Ville vise à demeurer sous les ratios cibles suivants :

- un ratio de l'endettement total net à long terme sur la richesse foncière uniformisée sous la moyenne des cinq grandes villes comparables de moins de 200 000 habitants;
- un endettement total net à long terme par unité d'évaluation demeurant sous la moyenne des cinq grandes villes comparables de moins de 200 000 habitants;

 un service de dette à la charge de l'organisme municipal n'excédant pas 20 % de ses revenus totaux.

Depuis plusieurs années, nous surveillons de près l'évolution du ratio d'endettement (386 M\$) sur la richesse foncière uniformisée (16,8 milliards de dollars). Comme mentionné précédemment, nous souhaitons le maintenir sous la moyenne des cinq grandes villes comparables du Québec. Au cours des trois dernières années, ce ratio a évolué de la façon suivante :

		Notre ratio*	Moyenne des cinq grandes villes
•	au 31 décembre 2013 :	2,25 %	2,99 %
•	au 31 décembre 2014:	2,29 %	2,93 %
•	au 31 décembre 2015 :	2,30 %	2,91 %

Le deuxième ratio cible, soit l'endettement par unité d'évaluation, a évolué comme suit :

		Notre ratio*	Moyenne des cinq grandes villes
•	au 31 décembre 2013 :	6 184 \$	7 524 \$
•	au 31 décembre 2014 :	6 611 \$	7 670 \$
•	au 31 décembre 2015 :	6 890 \$	7 973 \$

<sup>\*</sup> Données provenant du profil financier produit par le MAMOT.

Enfin, le troisième ratio cible requiert que le service de dette à la charge de la Ville de Lévis n'excède pas 20 % de nos revenus. Ce ratio a évolué de la façon suivante :

Part du service

de dette nette sur le budget	
15,9 %	

•	en 2014	15,9 %
•	en 2015	16,0 %
•	en 2016	16,4 %

Cette rigoureuse gestion nous amène année après année à effectuer les bons choix, en particulier celui d'assurer la pérennité de nos infrastructures municipales et de favoriser le développement économique sur notre territoire.

# LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Le rapport semestriel du trésorier sur les revenus et dépenses de la Ville sera déposé ce soir au conseil. Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses comptabilisés au 30 septembre 2016 ainsi que ceux projetés au 31 décembre 2016. L'excédent de fonctionnement anticipé est de 4,3 M\$ pour un budget de 246,2 M\$, soit 1,7 %. Il est le fruit de revenus nets additionnels de l'ordre de 2,9 M\$ et de dépenses nettes moindres de 1,4 M\$.

Au chapitre des revenus, les taxes, les paiements tenant lieu de taxes et les droits de mutations immobilières, nous permettent d'envisager des revenus additionnels de 2,8 M\$ sur un total de 2,9 M\$, lesquels constituent un écart de 1,2 % du budget total.

Lors de la confection du budget 2016, nous avions anticipé des revenus additionnels de l'ordre de 4,5 M\$ en raison des nouvelles constructions. En additionnant les revenus additionnels de 2,8 M\$, cela porte à 7,3 M\$ les nouveaux revenus liés à la croissance, ce qui correspond à un écart favorable de 3,5 % du compte de taxes. La nouvelle stratégie de développement résidentiel, commercial et industriel porte déjà ses fruits.

Au chapitre des dépenses, des économies de l'ordre de 800 000 \$ à l'égard des frais de financement et 400 000 \$ en ce qui a trait à la masse salariale ont permis de dégager un montant de 1,2 M\$ sur un total de 1,4 M\$ de dépenses moindres, lesquelles constituent un écart de 0,7 % du budget total.

Toujours à l'égard de la masse salariale, nous avions incorporé dans le budget 2016 une récupération corporative de l'ordre de 800 000 \$. Avec l'atteinte de cette cible, c'est donc 1,2 M\$ en masse salariale que l'ensemble de nos équipes ont récupéré au cours de la dernière année.

Je tiens à souligner de façon particulière le travail exceptionnel réalisé par l'ensemble de notre personnel afin d'atteindre les plus hauts standards dans la qualité des services offerts à la population.

### LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Les programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des quatre dernières années ont évolué de la façon suivante :

		Dépenses brutes	Subventions et autres	Emprunts nets
•	PTI 2013-2014-2015	490 M\$	149 M\$	341 M\$
•	PTI 2014-2015-2016	252 M\$	80 M\$	172 M\$
•	PTI 2015-2016-2017	307 M\$	128 M\$	178 M\$
•	PTI 2016-2017-2018	305 M\$	138 M\$	167 M\$

Le PTI pour 2016, 2017 et 2018 prévoyait ainsi des investissements de 305 M\$, dont 167 M\$ (55 %) financés par des emprunts à long terme. Afin d'atteindre l'équilibre du financement, le solde de 138 M\$ était composé de projets financés notamment par des subventions gouvernementales, par le fonds de roulement, par des contributions de promoteurs, par la réserve financière pour le développement du territoire, par le fonds réservé pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques, par le fonds réservé pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que par l'excédent de fonctionnement non affecté.

En 2016, des projets étaient prévus pour un montant brut de 102 M\$ avec des emprunts nets de 54 M\$. Grâce à un suivi rigoureux au cours de l'année, les dépenses en immobilisations de 2016 devraient se terminer par des investissements bruts estimés à 100 M\$ dont près de 54 M\$ d'emprunts nets; le solde étant absorbé

par les subventions gouvernementales, le fonds de roulement ainsi que d'autres sources de financement ne requérant pas d'emprunt à long terme.

Parmi les plus importants, j'aimerais signaler les projets en cours de réalisation :

•	Réfection du pavage et des bordures de trottoirs	12,0 M\$
•	Réfection complète de rues incluant voirie, aqueduc et égout	10,9 M\$
•	Aménagements de grands parcs urbains (Grande plée Bleue, parc régional de la Pointe-De la Martinière, parc de la Rivière-Etchemin, sentiers récréatifs Saint-Nicolas) <sup>1</sup>	6,5 M\$
•	Développement dans l'arrondissement des Chutes-de-la- Chaudière-Ouest (augmentation de la capacité de l'usine de traitement d'eau de Charny et mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées – station d'épuration Saint-Nicolas)	5,7 M\$
•	Aménagement du secteur de la traverse	4,2 M\$
•	Développement et aménagement de nouvelles rues dans les parcs industriels	3,9 M\$
•	Construction d'une caserne incendie dans le secteur Pintendre	3,0 M\$
•	Remplacement d'aqueduc sous la rivière Chaudière (secteur Charny vers secteur Saint-Rédempteur)	3,0 M\$
•	Passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute 20 reliant le parcours des Anses à la Cycloroute de Bellechasse	3,0 M\$
•	Réaménagement en cours de l'intersection rue Jérôme-Demers et route Marie-Victorin	3,0 M\$

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À titre informatif, le projet de réseau des grands parcs urbains de Lévis inclut: le parc linéaire Le Grand Tronc, le parc des Chutes-de-la-Chaudière, l'Éco-parc de la Chaudière, le parc Valéro Les Écarts, le parcours des Anses, les sentiers récréatifs Saint-Nicolas, le parc de la rivière Etchemin, le parc de la Pointe-De la Martinière, la Grande plée Bleue et la ferme Chapais.

•	Aménagement d'une voie réservée et d'une piste cyclable hors rue sur le boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault et le pont Dominion	2,8 M\$
•	Interconnexion des réseaux cyclables	1,3 M\$
•	Restauration et mise aux normes de la gare intermodale à la Traverse de Lévis	1,3 M\$
•	Réfection complète d'une partie de la rue Wolfe	1,3 M\$
•	Aménagement de jeux d'eau	1,0 M\$

# LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PTI 2017-2018-2019

Nous déposerons le 30 novembre prochain un PTI composé de projets priorisés dans la continuité de la réfection et de la mise aux normes des équipements et des infrastructures. Tout comme les trois derniers, notre priorité se résume en un mot : INFRASTRUCTURES. Tout en améliorant l'ensemble des réseaux municipaux, ces investissements généreront des gains d'efficacité de même qu'un impact favorable sur la sécurité des personnes et des biens. Une attention particulière sera apportée à la réalisation de projets générateurs de revenus notamment dans les parcs industriels.

Il nous est déjà permis d'identifier certains projets qui marqueront l'année 2017. Ce programme triennal d'immobilisations maintient la cadence initiée en 2015 relativement aux investissements numéro 1 de la Ville de Lévis, soit la mise à niveau de nos infrastructures et la terminaison des grands projets déjà en cours. En voici quelques exemples :

- Le maintien du niveau d'investissement au programme de réfection des rues et des trottoirs à 12 M\$;
- L'interconnexion des réseaux cyclables entre les secteurs de la ville;
- Les travaux d'aménagement du parc de la Rivière-Etchemin;
- Le prolongement du boulevard Étienne-Dallaire Est et de la rue Saint-Omer;
- L'achèvement des travaux entamés pour le réaménagement du secteur de la traverse (incluant la réfection et la revitalisation de la rue Saint-Laurent);
- L'interconnexion et le renforcement des réseaux d'eau potable;
- Le développement et l'aménagement des parcs industriels;
- Le traitement des eaux usées et la mise à niveau des réseaux d'égouts.

Par ailleurs, les projets suivants figurent toujours en tête des priorités et débuteront au cours de la prochaine année :

		Projets évalués
•	Complexe aquatique multifonctionnel	28,5 M\$
•	Lien routier et saut-de-mouton dans le secteur Saint-Rédempteur	23 M\$

# LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017

Pour la troisième année consécutive, la planification budgétaire est devenue un exercice continu et permanent permettant au conseil municipal la mise en place d'orientations et d'objectifs de réalisation axés sur les résultats en collaboration avec l'ensemble du personnel. Le processus budgétaire 2017 a été amorcé en janvier 2016. Toutes les directions ont préparé leur proposition budgétaire 2017 en tenant compte notamment des paramètres budgétaires suivants :

### A) Les tendances liées aux revenus

La Ville de Lévis continue sa lancée des dernières années par la croissance de sa richesse foncière uniformisée (RFU). Entre 2012 et 2016, la RFU de Lévis a augmenté de 25,8 % pour passer de 13,7 milliards de dollars à 17,2 milliards de dollars; ce qui la place au tout premier rang des 10 grandes villes du Québec au cours de cette période (la moyenne étant de 20,1 %). Cette croissance nous permet d'anticiper de nouveaux revenus de taxes du même ordre de grandeur que l'an dernier, soit entre 4,0 M\$ et 4,5 M\$.

# B) Le nouveau rôle d'évaluation

Le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière 2017-2018-2019 a été déposé le 21 octobre 2016 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Disponibles sur le site Internet de la Ville de Lévis, les nouvelles valeurs serviront de base pour le calcul des taxes municipales de 2017, 2018 et 2019. Ce rôle s'élève à 19 milliards (valeurs imposables et non imposables), en hausse moyenne de 6,3 % par rapport au rôle précédent (17,8 milliards). Comparativement, la valeur moyenne avait augmenté de 19,5 % au rôle 2014-2015-2016 et de 29 % au rôle 2011-2012-2013, ce qui confirme que le marché immobilier se stabilise.

Il est important de se rappeler que les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, et ce, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale qui fixe la date de référence à 18 mois avant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation. La hausse moyenne est la suivante :

- Résidences unifamiliales : 4 % (valeur moyenne de 288 000 \$ vs 277 000 \$)
- Condominiums : 2 % (valeur moyenne de 224 000 \$ vs 220 000 \$)
- 6 logements et plus : 11 %
- Immeubles commerciaux : 11 %
- Immeubles industriels : 4 %
- Exploitations agricoles enregistrées : 10 %
- Terrains vagues desservis : 28 %

Bien que les valeurs imposables aient augmenté en moyenne de 6 %, les taux fonciers de chacune des catégories d'immeubles seront ajustés à la baisse afin de minimiser l'impact sur le compte de taxes des Lévisiennes et des Lévisiens.

# C) Les grands objectifs liés aux dépenses

Le budget des dépenses tiendra compte des éléments suivants :

- L'indexation des dépenses uniquement si elles sont rattachées aux clauses d'indexation contractuelle;
- La hausse de 250 000 \$ des gestes d'efficience et d'efficacité, faisant ainsi passer le budget à 650 000 \$;
- Le maintien à 500 000 \$ de l'objectif corporatif de récupération dans la masse salariale;
- L'ajout des coûts liés au schéma de couverture de risques en lien avec la construction d'une nouvelle caserne incendie dans le secteur Pintendre;
- Pour une quatrième année consécutive, la bonification de 500 000 \$ de l'enveloppe dédiée au transport en commun;
- Le maintien de l'enveloppe de 3,5 M\$ pour le budget des immobilisations payées comptant (au budget 2015, cette enveloppe était passée de 400 000 \$ à 2 M\$ puis à 3,5 M\$ en 2016);
- Le respect de la part du service de dette à la charge de la Ville sous la barre des 20 %, tel que requis dans notre politique de gestion de la dette;
- Le maintien de la quantité et de la qualité des services offerts à la population.

# **D)** Le budget 2017

Le comité des finances et des ressources humaines examine actuellement une proposition budgétaire et fera sous peu sa recommandation au comité exécutif qui en effectuera une analyse détaillée. Une recommandation sera acheminée au conseil municipal en vue de l'adoption du budget 2017 lors de la séance spéciale du conseil le 13 décembre prochain.

# E) L'étalement du paiement du compte de taxes en 12 versements

Depuis 2011, la Ville de Lévis est la première ville au Québec à offrir à tous ses contribuables la possibilité de payer leur compte de taxes en 12 versements sans frais ni intérêt. Cette attente exprimée par la population s'est vite intégrée au quotidien. C'est 95 % des transactions qui sont effectuées par prélèvement préautorisé, Internet ou créanciers hypothécaires. Le paiement par chèques postdatés représente 4 % des transactions et 1 % des contribuables viennent payer au comptoir du 795, boulevard Alphonse-Desjardins.

### **CONCLUSION**

L'an dernier, lors de la présentation du rapport sur la situation financière de la Ville, je réitérais notre volonté d'être plus rapide, plus agile et plus efficace. C'est ainsi que nous avons créé, en 2014, le Bureau de projets, jetant ainsi les bases d'une nouvelle stratégie de développement résidentiel, commercial et industriel. Ainsi, en 2013, soit avant sa création, 639 nouvelles unités d'habitation ont été enregistrées, alors que cette année nous avons atteint le nombre record de 2 163 unités d'habitation. De plus, nous avons entrepris un changement majeur dans la gestion de notre urbanisation, ce qui a eu pour effet d'améliorer considérablement les services à la population.

# Une vision claire et précise du développement de notre ville

Grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses, à l'efficacité de notre personnel et à un développement économique soutenu, la Ville de Lévis a respecté au cours des trois dernières années son engagement de maintenir l'augmentation du compte de taxes autour du taux d'inflation. Avec un accroissement de ses revenus nets additionnels d'environ 2,9 M \$ et de dépenses moindres d'un peu plus de 1,4 M \$, notre excédent de fonctionnement anticipé pour 2016 sera minimalement de 4,3M \$.

Depuis 2013, nous nous sommes donné une vision claire et des orientations précises dans le développement de notre ville. Comment y sommes-nous arrivés? Premièrement, par une gestion rigoureuse de nos dépenses. Nous avons réalisé un important exercice de réduction des dépenses de 6,4 M\$ en 2016, de 8,0 M\$ en 2015

et de 8,6 M\$ en 2014, combiné à une augmentation des revenus et au maintien du développement économique, et ce, tout en maintenant une offre de services de qualité aux Lévisiennes et Lévisiens. En effet, pour être efficace, il ne s'agit plus d'accroître nos dépenses mais bien de les orienter autrement.

Deuxièmement, au chapitre des revenus, nous avons stimulé le développement de notre ville et la prospérité est encore une fois au rendez-vous cette année. Ainsi, au budget 2016, nous avions comptabilisé 4,5 M \$ provenant de l'augmentation de la richesse foncière. En réalité, nous avons atteint 6,5 M\$, une somme équivalente à un peu plus de 3 % du compte de taxes. Tel que mentionné précédemment, Lévis a enregistré une importante augmentation de la richesse foncière uniformisée (RFU) entre 2012 et 2016. Durant cette période, la RFU est passée de 13,7 à 17,2 milliards de dollars. Cette augmentation de 25,8 % place Lévis au premier rang des 10 grandes villes du Québec au cours de cette période alors que l'augmentation moyenne de ces 10 villes est de 20,1 %.

Toujours au chapitre de la rigueur financière, je rappelle par ailleurs que la Ville de Lévis avait amorcé dès le budget 2015 une augmentation significative des immobilisations payées comptant. Cette enveloppe est effectivement passée de 400 000 \$ au budget 2014 à 2 M \$ au budget 2015, puis à 3,5 M \$ au budget 2016. Voilà un autre effort concret qui s'inscrit dans notre volonté de limiter l'augmentation de la dette.

Encore une fois cette année, la Ville a exercé un contrôle serré de sa masse salariale. Ainsi, alors que l'augmentation moyenne de la masse salariale a été de l'ordre de 7,2 % entre 2002 et 2014, elle a été limitée à 1,9 % au budget 2015 et à 2,6 % au budget 2016, incluant les coûts liés à la nouvelle caserne de Pintendre et à l'engagement de nouveau personnel lors de la création de Développement économique Lévis. N'eut été de ces deux éléments, la croissance de la masse salariale aurait été limitée à 1,9 % comme l'an dernier.

# Des efforts soutenus en matière de transparence

Au chapitre de la transparence, nous avons rendu disponible en ligne les décisions du conseil de la Ville et mis en place la webdiffusion des séances publiques. Nous avons également instauré une nouvelle façon permettant à la population de s'exprimer, avec le nouveau concept *Une journée dans la vie d'un citoyen*. L'objectif de cette initiative est de placer nos citoyennes et citoyens au cœur de chaque décision, de réduire les délais de réponse, d'améliorer le service à la population, de corriger certaines pratiques administratives et de doter notre organisation de cibles et de standards à implanter et à respecter.

Nous nous sommes par ailleurs doté d'un plan d'action dans la gestion des contrats qui a mené à la création d'un groupe de travail. De façon permanente et en continu, les actions prévues permettront d'étudier et d'améliorer chaque processus actuellement en vigueur au sein de l'administration et d'appliquer les meilleures pratiques en matière de gestion contractuelle.

# Un développement fulgurant

Il faut également souligner qu'en 2015, la Ville avait émis 3 934 permis de construction pour une valeur totale de près de 345 M \$. Cette année, au 31 octobre, nous avons déjà émis 3 857 permis de construction pour une valeur totale de 350 M\$. Malgré un ralentissement dans le monde de la construction, Lévis poursuit sa progression.

En plus de ce développement exceptionnel qu'a connu la ville de Lévis, nous avons pris la décision de recentrer le volet qualité de vie en fonction des priorités de notre population. La collecte hebdomadaire des déchets pendant la période estivale et l'affectation d'un budget annuel de 12 M \$ à la réfection du pavage, des trottoirs et des bordures en sont deux exemples visibles.

# Lévis, toujours parmi les villes les plus attractives au Canada

Pour maintenir l'attractivité de notre ville, notre développement doit être organisé de façon rigoureuse et cohérente. Nous avons d'ailleurs à cet égard des facteurs positifs qui nous permettent d'avoir confiance en l'avenir :

- le taux de chômage le plus faible au Canada en 2006 et 2011 (3,6 % et 4,0 %),
   5 % en 2016;
- une population active se situant au 6° rang parmi les 50 plus grandes villes au Canada (2011);
- des revenus médians des ménages de 65 055 \$, qui nous classent au 2<sup>e</sup> rang parmi les 8 plus grandes villes au Québec (2011);

- une richesse foncière uniformisée passant de 4,7 milliards en 2002 à 17,2 milliards en 2016;
- une qualité de vie nous positionnant au 9<sup>e</sup> rang parmi 209 villes au Canada;
- un environnement sécuritaire nous permettant d'être au 4<sup>e</sup> rang parmi les 100 plus grandes villes au Canada.

# La nouvelle signature de la ville de Lévis : le fleuve et ses affluents

Pour bonifier davantage le volet qualité de vie, la Ville s'est donnée au cours des dernières années une nouvelle signature axée sur l'utilisation du fleuve et de ses affluents comme lien unificateur. L'aménagement de la fontaine d'eau au Quai Paquet, la plus puissante du genre au Canada, est un exemple éloquent de la mise en œuvre de cette signature.

Cette nouvelle signature axée sur la qualité de vie mise par ailleurs sur le développement de 10 grands parcs urbains, dont font partie la Grande plée Bleue inaugurée cet été ainsi que les parcs de la Rivière-Etchemin et de la Pointe-De la Martinière, actuellement en cours de réalisation.

De plus, un autre aspect important de la nouvelle signature de la Ville est la mise à niveau de nos infrastructures sportives et récréatives. À cet égard, nous avons inauguré en 2015 un nouvel aréna deux glaces dans le secteur Saint-Romuald. Le Complexe de soccer Honco de Lévis a pour sa part bénéficié d'une première phase d'agrandissement en 2014, suivie de l'ajout d'un quatrième terrain couvert en 2016. Par ailleurs, les familles de Lévis profiteront d'installations récréatives modernes

grâce à un investissement pour la construction d'un complexe aquatique

multifonctionnel dans le secteur Saint-Nicolas. Les travaux de construction

débuteront dès 2017 grâce à une subvention gouvernementale de 14 M\$ du

gouvernement du Québec et d'un investissement de 14,5 M\$ de la Ville.

Enfin, nous poursuivons l'interconnexion de notre réseau cyclable, qui unira de

façon sécuritaire les grands parcs urbains et les quartiers de la ville. Par exemple, la

passerelle Harlaka au-dessus de l'autoroute 20, permettra l'interconnexion entre le

parcours des Anses longeant le fleuve Saint-Laurent et la Cycloroute de Bellechasse.

La construction, amorcée en septembre dernier, sera complétée dès juin 2017 pour

les cyclistes et les motoneigistes en période hivernale.

En conclusion, un sondage réalisé en novembre 2015 par la firme Léger pour le

compte de la Ville de Lévis démontre qu'il est clair dans l'esprit des Lévisiennes et

des Lévisiens que d'ici 5 ans, leur ville va se développer et devenir plus prospère. Près

de 80 % de la population lévisienne appuie cette affirmation alors qu'au Québec,

dans les villes de 150 000 habitants et plus, cette affirmation ne récolte en moyenne

qu'un appui de 46 %. Voilà la preuve que nos concitoyennes et nos concitoyens ont

confiance en l'avenir de leur ville. Notre travail consiste justement à accompagner le

dynamisme de notre communauté.

Merci de votre appui et de votre confiance au quotidien.

Gilles Lehouillier

Maire de Lévis

2.2.

# ANNEXE A

# Rémunération et allocation des membres du conseil pour 2016

Sommes payables par la Ville de Lévis :

# Conseil

Conseil	
Maire (pour l'ensemble de ses fonctions - Ville et organismes)	142 438 \$
Conseillères et conseillers (15)	31 081 \$
Maire suppléant	5 698 \$
Comité exécutif	
Vice-président	57 688 \$
Membres du comité (4)	51 990 \$
Présidents d'arrondissements	
Arrondissement Desjardins	29 200 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est	29 200 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	29 200 \$
Allocation de dépenses	
50 % de la rémunération jusqu'à un maximum de	16 216 \$

Intégration avec la rémunération reçue de la Communauté métropolitaine de

Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-

Chaudière et de la Société de transport de Lévis

La rémunération totale et l'allocation de dépenses d'un membre du conseil sont

réduites d'un montant égal à la rémunération et à l'allocation de dépenses qu'il ou

elle reçoit pour l'exercice d'une fonction au sein de la Communauté métropolitaine

de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-

Chaudière ou de la Société de transport de Lévis, sauf dans le cas du membre du

conseil qui occupe la fonction de président de la Société de transport de Lévis.

Somme payable par la Société de transport de Lévis :

Conseil d'administration

Président 29 200 \$

24

### ANNEXE B

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis.

### **ANNEXE C**

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Tel que spécifié à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, ces deux listes doivent indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Vous trouverez donc tous ces renseignements aux listes jointes à la présente.